

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2025	Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-cinq à 18h36, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 22 septembre 2025	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Maryvonne DAVOT, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUELLON
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Carole HERVAGULT à Ludovic GUIOT, Léon TAINSE à Richard JACQUET, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN à Cédric VIGUERARD, Philippe MAUGER à Pascal MARIE
En exercice.....	Excusé : Stéphane BREHAM
Présents	Absents : Olivier MOHLO, William BERTRAND
Pouvoirs	
Votants	<u>Secrétaire de séance</u> : Mourad AFIF-HASSANI

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.30 - SUBVENTIONS –VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL DANS LE CADRE DU NOËL DES AGENTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'association "L'Amicale du Personnel" a sollicité la Municipalité pour un accompagnement financier en vue de l'organisation du Noël du personnel municipal en décembre 2025.

La Ville de Pont de l'Arche souhaite soutenir cet événement fédérateur pour les agents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'association Amicale du Personnel,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'OCTROYER à l'association Amicale du Personnel une subvention à hauteur de deux mille deux cent euros (2 200 €) pour l'organisation du Noël du personnel 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET